



Interdiction de fumer au travail en Belgique

Rubrique : actualités - Date : mercredi 28 septembre 2005

A partir de janvier 2006, en Belgique, il sera interdit de fumer sur les lieux de travail. Cela comprend également les ascenseurs, hangars, garages et véhicules d'entreprise. Par contre cela ne s'appliquera qu'un an plus tard aux restaurants et bars.

La Belgique est donc le sixième pays européen à interdire de fumer au travail.